

ATELIER CADRE JURIDIQUE FONDAMENTAL DES ASSOCIATIONS

En tant qu'association, les centres sociaux sont régis par des règles communes à l'ensemble des associations quel que soit leur objet. A ces règles communes viennent ensuite s'ajouter les règles spécifiques au secteur d'activités. Les premières règles communes sont celles issues de la loi du 1er juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901. Depuis lors, cette loi s'est enrichie de divers textes et de jurisprudence (décisions des tribunaux) que nous aborderons également.

Cet atelier permet d'approfondir les aspects relatifs à la composition et au rôle des différents organes au sein des centres sociaux, à l'articulation de ces différents organes entre eux, et, plus particulièrement à l'articulation entre les administrateurs et les salariés. Il permettra de connaître des outils de valorisation du bénévolat au sein des centres sociaux.

PUBLIC : Administrateur.trice.s de centre social nouvellement élu.es ou souhaitant se présenter

PRE-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS

- Savoir situer l'association dans son cadre réglementaire
- Comprendre le rôle des organes internes du centre social et leur articulation
- Comprendre l'articulation des organes internes avec les salariés et les bénévoles du centre social

CONTENU

- Histoire et contexte socio-économique d'émergence des associations loi 1901
- Association 1901 et un cadre législatif, réglementaire et contractuel
- Périmètre du rôle et articulation des organes de fonctionnement de l'association tels que
 - Les dirigeant.e.s élu.e.s
 - Les assemblées générales
- Articulation des dirigeant.e.s élu.e.s avec les salariés et les bénévoles du centre social

INTERVENANTE

Alima EL BAJNOUNI formatrice pour B.A.BALEX, association ayant vocation à accompagner les associations du territoire Bouches-du-Rhône/PACA.

METHODE PEDAGOGIQUE

Démarches participatives et méthodes actives. Pédagogie construite à partir des connaissances et des expériences des participant.es.

ACCESSIBILITE

Si votre situation (handicap, contraintes particulières...) nécessite un aménagement spécifique, nous vous invitons à nous contacter afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Cet atelier se déroule en présentiel.

L'inscription est possible **jusqu'au 20 septembre 2026 inclus**.

Nombre de places limité : 12 personnes maximum

DUREE : 1 jours / 7 heures - 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

DATES ET LIEU : samedi 28 novembre 2026 à Marseille.

TARIF PAR PARTICIPANT.E : Cet atelier est gratuit pour les administrateurs.trices.

CONTACT : Thomas TRIVALEU : thomas.trivaleu@ucs13.fr / 06 25 24 06 15

Je m'inscris ICI